

## REGLEMENT DU JEU

### « Jeu concours la cuisine éco-responsable »

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce Jeu organisé par la société MEUBLES IKEA France, société par actions simplifiéeS au capital de 8 840 000 euros, dont le siège social est sis au 425 rue Henri Barbusse BP 129 – 78 375 Plaisir Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro B 351 745 724.

Tout Jeu ayant ses règles, vous trouverez ci-dessous celles applicables à celui-ci. Nous vous invitons à lire attentivement le présent règlement qui régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement dans son intégralité (ci-après dénommé le « Règlement »), des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements (notamment fiscaux) et autres textes applicables en France. Le Règlement s'applique par conséquent à tout participant qui participe au Jeu-Concours.

Ne pourra ainsi être déclaré gagnant dans les conditions décrites ci-après qu'un participant dont la participation est valide et conforme au présent règlement.

#### ARTICLE 1 : DEFINITIONS

---

Dans le cadre du présent règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes :

« **Bulletin** » : document à remplir par le participant et disponible en magasin et sur le site <http://www.ikea.fr> du 5 mai au 10 Juin 2018 ou 9 Juin 2018 pour les magasins non ouverts le dimanche.

« **Jeu** » : le présent jeu intitulé « **La cuisine éco-responsable** ».

« **Participant** » ou « **vous** » : personne remplissant les conditions de l'article 3 et qui participe au Jeu.

« **Société organisatrice** » ou « **nous** » : la société MEUBLES IKEA France.

#### ARTICLE 2 : DUREE

---

Le Jeu se déroulera dans l'ensemble des 33 magasins IKEA situés sur le territoire français à compter de sa mise en ligne prévue le 5 mai 2018 au 10 mai 2018 pour les magasins ouvrant le dimanche. Pour les magasins n'ouvrant pas le dimanche, le jeu se clôturera le 9 juin 2018.

Il est entendu que nous pourrions reporter ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent. Le cas échéant, nous vous en informerons dans les meilleurs délais.

#### ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

---

Le Jeu, entièrement gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert uniquement aux personnes physiques majeures d'au moins dix-huit (18 ans) à la date de démarrage du jeu, membres du programme de fidélité IKEA FAMILY de IKEA, résidant en France Métropolitaine (Corse comprise). La participation de toute personne résidant dans les DOM-TOM ou hors de France ne pourra pas être prise en compte.

Ne peuvent pas participer au Jeu-Concours les personnes suivantes :

- i) les mandataires sociaux et employés de IKEA ou de toute société affiliée (qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle) ainsi que les membres de leur famille entendus comme toute personne d'un même foyer fiscal et/ou résidant à

une même adresse postale (comprenant, sans que cela soit exhaustif, les conjoints, les frères et sœurs, ascendants et descendants).

- ii) les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu-Concours ainsi que les membres de leur famille entendus comme toute personne d'un même foyer fiscal et/ou résidant à une même adresse postale (comprenant, sans que cela soit exhaustif, les conjoints, les frères et sœurs, ascendants et descendants).

Le présent jeu se déroulera de la façon suivante :

Meubles IKEA France propose à ses clients membres du programme IKEA FAMILY de gagner un séjour ou un panier garni de produits IKEA Food. Les lots sont définis à l'article « Dotations » du présent règlement.

Trois gagnants par magasin seront désignés :

- Le premier prix est un séjour pour quatre personnes (les magasins proposent soit un séjour Belambra Club soit un séjour Center Parcs) ;
- Le second lot est un panier garni de produits de la gamme IKEA FOOD d'une valeur de 80 € TTC ;
- Et le troisième lot est un panier garni de produits de la gamme IKEA FOOD d'une valeur de 50 € TTC.

Les Bulletins de réponses du jeu concours seront distribués en magasin et disponibles sur le site internet <http://www.ikea.fr> du 5 mai au 10 Juin 2018 ou 9 Juin 2018 (pour les magasins n'ouvrant pas le dimanche).

Pour participer les clients IKEA FAMILY répondent aux questions du Bulletin et renseignent certaines informations personnelles (nom, prénom, adresse mail, numéro de membre IKEA Family). Le participant est la personne au nom de laquelle la carte est enregistrée.

La société Organisatrice se réserve la possibilité d'écarter à tout moment et sans préavis les bulletins des participants :

- n'ayant pas respecté le présent règlement ;
- comportant une ou plusieurs mentions erronées ;
- dont l'une des mentions obligatoires est manquante ;
- en cas de déclaration inexacte ou mensongère.

Le Participant dépose ensuite le Bulletin de réponses dûment rempli dans l'urne prévue à cet effet en magasin. Une seule participation par participant est autorisée (même numéro de carte IKEA FAMILY, même nom, même prénom, même adresse électronique) et ce pendant toute la durée du Jeu-Concours. Toute participation additionnelle d'un même participant sera considérée comme nulle et pourra entraîner l'annulation de sa participation.

Seuls les participants ayant renseigné un numéro de carte IKEA FAMILY valide et ayant rempli tous les champs obligatoires du formulaire de participation pourront s'enregistrer afin de participer au tirage au sort.

Toute participation au Jeu-Concours ne sera considérée comme valide qu'à partir de l'instant où IKEA a pu valablement recevoir le formulaire de participation dûment complété par le participant.

Le nombre de participants est limité au nombre de bulletins de participation disponibles.

IKEA se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participants, pouvant limiter cette vérification aux participants tirés au sort.

La clôture des participations au Jeu-Concours aura lieu le 10/06/2018 ou le 09/06/2018 pour les magasins n'ouvrant le dimanche, à la fermeture du magasin. Toute participation reçue par IKEA après cet instant ne sera pas prise en compte.

Un jury de deux (2) personnes tirera au sort les gagnants parmi les bulletins comportant les bonnes réponses au quizz sur les gestes éco-responsables en cuisine. Ce tirage au sort désignera trois (3) gagnants par magasin qui se verront attribuer le lot décrit à l'article 4.2.

#### **ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET LOTS MIS EN JEU**

---

##### **4.1 Désignation des gagnants :**

Les gagnants sont ensuite contactés par e-mail ou par téléphone le 18/06/2018 au plus tard. Lors de cette prise de contact, le gagnant est informé de son gain ainsi que des modalités de la remise de ce dernier auxquelles il devra se conformer pour en bénéficier.

Pour le cas, où la dotation ne serait pas réclamée par le gagnant dans le mois qui suit la date de prise de contact par le magasin, le magasin se réserve la possibilité de remettre la dotation en jeu.

Le lot ne peut donner lieu ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou à son échange pour quelque cause que ce soit.

Les frais de transport (notamment pour se rendre au magasin) ou tous autres frais que le gagnant serait amené à exposer pour profiter de son lot restent à la charge du gagnant.

##### **4.2 Dotations :**

**Les dotations sont les suivantes, pour l'ensemble des magasins participants :**

**Pour le lot gagnant numéro 1, les magasins proposent soit un séjour au Belambra Club, soit un séjour Center parcs. (Voir tableau *Séjour proposé par chaque magasin*)**

<b>Gagnant numéro 1</b>	<b>Un séjour Belambra Club d'une valeur de 500€ TTC ou un séjour Center Parcs d'une valeur de 690€ TTC.</b>
<b>Gagnant numéro 2</b>	<b>Un panier garni FOOD d'une valeur de 80€ TTC</b>
<b>Gagnant numéro 3</b>	<b>Un panier garni FOOD d'une valeur de 50 € TTC</b>

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées par les propriétaires respectifs.

##### **Gagnant remportant le premier prix :**

###### **Description du séjour Belambra Club**

Un séjour Belambra Club d'une valeur de 500 € TTC. Le séjour offert est un séjour d'une durée d'une semaine (7 nuits) dans un logement de « Confort » pour quatre personnes en formule demi-pension. Cette dotation se présente sous la forme de « Bon séjours » (ou Voucher) à valoir dans l'un des clubs Belambra présentés dans les catalogues des brochures été ou hiver BELAMBRA.

**Ce séjour est valable un an après la date d'émission du bon de séjour, et est à consommer pour les périodes été hors période du 07 juillet au 25 août 2018 (à l'exception des séjours à la**

montagne pouvant être consommés sur toute la période estivale, y compris entre le 07 juillet et le 25 août 2018), et pour la période hiver hors vacances de février (toutes zones vacances scolaires françaises confondues) et de la semaine du Nouvel An, (du 29 décembre 2018 au 5 janvier 2019) en fonction des places disponibles. Les frais de dossier sont inclus dans le montant du Voucher. Les promotions ou réductions proposées en brochure ou sur le site Internet Belambra.fr ne s'appliquent pas au calcul du prix du séjour. Les « Bons Séjours » (ou vouchers) sont nominatifs et non cessibles. Dans le cas où le bénéficiaire titulaire d'un Voucher en Demi-pension choisit de l'utiliser dans un établissement en formule hébergement seul, il renonce à réclamer une quelconque compensation ou un quelconque remboursement. Un seul bon par séjour sera accepté. Les lots ne pourront en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèces ou contre tout autre lot. La différence entre la valeur du bon et le prix du séjour n'est pas remboursable et elle ne peut servir à l'achat de prestations complémentaires.

Les séjours ne comprennent pas et restent donc à la charge exclusive du gagnant et des accompagnants, notamment mais non limitativement :

- l'acheminement jusqu'au Club de vacances,
- les prestations complémentaires :
- les dépenses personnelles sur place,
- les repas hors ceux prévus dans la formule ½ Pension, ou l'ensemble des repas si le gagnant choisit un club en formule location simple,
- les forfaits de remontées mécaniques,
- la location du matériel de ski,
- les assurances.

Toutes les prestations supérieures au montant du Voucher sont à la charge du gagnant, et aucun remboursement ne sera consenti en cas d'annulation ; cette offre est non cumulable et non rétroactive avec tout autre accord et réduction spécifique.

#### Description du séjour Center parcs :

Un séjour Center parcs d'une valeur de 690€ TTC dans l'un des 5 domaines en France :

- Au domaine des Bois-Francis (Normandie)
- Au domaine des Hauts de Bruyères (Sologne)
- Au domaine du Lac d'Ailette (Aisne/Picardie)
- Au domaine des Trois Forêts (Moselle/Lorraine)
- Au domaine du Bois aux Daims (Vienne/Grand Ouest)

Le séjour offert est un séjour en week-end (du vendredi 15h au lundi 10h) ou en mid-week (du lundi 15h au vendredi 10h). Ce séjour comprend la mise à disposition d'un **cottage Premium équipé pour 4 personnes** (2 chambres, draps et couettes fournis, salle de bains, cuisine, vaisselle, lave-vaisselle, mobilier pour un bébé, TV, ménage en fin de séjour excepté le coin cuisine....) et l'**accès à l'Aqua Mundo** (piscine à vagues, pistes d'eau, toboggans, rivière sauvage, ....). **Ce séjour est valable un an à partir de la date d'émission du bon de séjour, hors vacances scolaires, périodes spéciales, ponts, fériés.**

Les frais de transport, de restauration et les autres activités restent à la charge des bénéficiaires. Non cessible, ce séjour ne pourra être reporté, ni échangé contre de l'argent ou autre prestation, ni même vendu.

#### Modalités de réservation :

Dès réception de son bon séjour, le gagnant pourra le compléter de ses choix de date et de destination. Et indiquer son adresse postale, téléphone, adresse e-mail obligatoire et retournera le bon à l'adresse indiquée au dos. La réservation sera enregistrée deux (2) mois avant la date d'arrivée sous réserve des disponibilités allouées à cette offre. La confirmation avec son numéro de réservation lui sera adressée par e-mail.

**Gagnant remportant le second lot:** Un panier garni de produits de la gamme FOOD IKEA d'une valeur de 80€ TTC.

Ce panier garni comprend les produits suivants :

- SJÖRAPPORT Perles d'algues rouges 85g 2, 30€, ref : 20361519 920361519
- SJÖRAPPORT Crevettes décortiquées surgelées, 250g 6,50€, ref : 30347858 930347858
- SILL SENAP Harengs à la moutarde, 250g 2,50€, ref : 90101033 999900254
- SILL DIPP Harengs à l'aneth, 250g 2, 50€, ref: 30101031 999900255
- SAS SENAP & DILL Sauce pour saumon 200g 2,50€, ref: 20028890 999900249
- VILT SNACKS Mini-saucisse d'élan 100g 2,50€, ref: 40256305 999900818
- SJÖRAPPORT Saumon mariné 200g 5,50€, ref: 90360583 990360583
- Saumon fumé 100g 4,95€, ref : 40361212 591040002
- KALLES KAVIAR Œufs de cabillaud 190g 2,75€, ref : 80028571 99990009
- SOMMARSKÖRD EKOLOGISK Cornichons bio 2,50€ ref: 20394440 920394440
- KNÄCKEBRÖD RAG Pain croustillant au seigle 250g 2,30€, ref: 30148514 999900505
- KNÄCKEBRÖD FLERKORN Pain croustillant multicéréales 250g 2,30€, ref: 20118942 999900354
- KNÄCKEBRÖD RAG Pain croustillant au seigle 480g 3,25€ ref : 50377156 950377156
- OST HERRGARD Fromage semi-dur 300g 3,95€ ref: 00269932 999900848
- KYLVÄSKA Sac congélation 3,95€ ref: 90148605 999900480
- TARTA MANDEL DAIM Gâteau DAIM 400g 5,50€ ref : 20347627 920347627
- KAFFEREP Biscuits doubles au chocolat/avoine, 600g 5,95€ ref : 60374893 960374893
- MUNSBIT Mélange amandes, pistaches, baies et raisins secs, 60g 1,50€ ref : 10340546 910340546
- MUNSBIT Mélange amandes, noix de cajou, baies et raisins secs, 60g 1,50€ ref : 90340547 990340547
- DAIM Mini 460g 6,95€ ref : 00286267 999900099
- DRYCK LINGON Sirop aux airelles 500ml 3,95€ ref : 50296004 999900917

**Gagnant remportant le troisième lot:** Un panier garni de produits de la gamme FOOD IKEA d'une valeur de 50€ TTC.

Ce panier comprend les produits suivants :

- SJÖRAPPORT Perles d'algues rouges, 85g 2,30€ ref : 20361519 920361519 ;
- SJÖRAPPORT Crevettes décortiquées surgelées, 250g 6,50€ ref : 30347858 930347858 ;
- SILL SENAP Harengs à la moutarde, 250g 2,50€ ref : 90101033 999900254 ;
- SILL DILL Harengs à l'aneth, 250g 2,50€ 30101031 999900255 ;
- SAS SENAP & DILL Sauce pour saumon 200g 2,50€ 20028890 999900249 ;
- VILT SNACKS Mini-saucisse d'élan 100g 2,50€ 40256305 999900818 ;
- SJÖRAPPORT Saumon mariné 200g 5,50€ 90360583 990360583 ;
- Saumon fumé 100g 4,95€ 40361212 591040002 ;
- KALLES KAVIAR Œufs de cabillaud, 190g 2,75€ 80028571 99990009
- SOMMARSKÖRD EKOLOGISK, 370g Cornichons bio 2,50€ 20394440 920394440
- KNÄCKEBRÖD RAG Pain croustillant au seigle, 250g 2,30€ 30148514 999900505
- KNÄCKEBRÖD FLERKOR Pain croustillant multicéréales, 250g 2,30€ 20118942 999900354
- KNÄCKEBRÖD RAG 480g Pain croustillant au seigle 3,25€ 50377156 950377156
- OST HERRGARD 300g Fromage semi-dur 3,95€ 00269932 999900848
- KYLVÄSKA Sac congélation 3,95€ 90148605 999900480

Les dotations sont non cessibles et ne feront l'objet d'aucune compensation financière en cas de non utilisation.

Les dotations attribuées ne seront ni reprises ni échangées contre leur valeur en numéraire ou contre tout autre cadeau. Toutefois, la Société Organisatrice se réserve le droit de substituer à tout moment à la dotation, une dotation similaire d'une valeur au moins équivalente.

## **ARTICLE 5 : TEMOIGNAGES ET CREATIONS**

---

Vous pourrez être invité à remplir un questionnaire afin de nous témoigner vos impressions sur le Jeu et/ou le lot attribué. Dans ce cas, vous nous autorisez gratuitement à reproduire,

représenter, modifier, adapter (notamment traduire), transférer et distribuer le témoignage que vous nous aurez communiqué. Cette autorisation est valable un an à compter de l'enregistrement de votre témoignage, pour le monde entier et pour tout type de support (audiovisuel, presse, internet, etc.).

## **ARTICLE 6 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

---

En adhérant au règlement du jeu concours, vous consentez à ce que Meubles Ikea France SAS, en qualité de responsable du traitement traite vos données afin de prendre en compte votre participation. Ces données seront conservées le temps nécessaire à l'accomplissement de l'objectif poursuivi lors de leur collecte, sauf dispositions légales contraires. Elles pourront uniquement être communiquées aux services internes à Ikea et à ses prestataires de services intervenant dans le cadre de la finalité précédemment décrite. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de retrait de votre consentement. Pour les exercer, veuillez adresser un courrier précisant votre demande à: Meubles IKEA France SAS- 425 rue Henri Barbusse - 78370 Plaisir ou un mail à cil.ikeafrance@ikea.com, auquel vous aurez joint un justificatif d'identité. Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur la Charte de protection des données.

## **ARTICLE 8 : RESPONSABILITE**

---

La Société Organisatrice n'engage pas sa responsabilité en cas de fraude, déclarations inexactes ou au cas où la sélection des gagnants devait être reportée, annulée ou modifiée, ou la durée du jeu modifiée. Les gagnants autorisent la Société Organisatrice à citer leurs noms et coordonnées, par tous procédés et sur tous supports, dans le cadre du présent Jeu, pendant une durée de deux (2) ans, sans que celui-ci ne leur ouvre d'autre droit, rémunération ou indemnité que la remise du lot attribué.

La participation au Jeu-Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, IKEA ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site ;
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement et/ou fonctionnement du Jeu-Concours ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;

- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu-Concours ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il est précisé que IKEA ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation des joueurs au Jeu-Concours se fait sous leur entière responsabilité.

#### **ARTICLE 9 : MODIFICATION DU REGLEMENT**

---

Nous pouvons être amenés à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce en magasin. Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

#### **ARTICLE 10 : CONSULTATION DU REGLEMENT**

---

Ce règlement peut être consulté sur le site ikea.fr. Il peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande pendant la durée du Jeu auprès de la Société Organisatrice, à l'adresse postale suivante : Meubles IKEA France S.A.S Centre Relation Clients - 91008 Evry Cedex

#### **ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE**

---

Le Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

#### **ARTICLE 12 : CONVENTION DE PREUVE**

---

De convention expresse entre le participant et l'Organisatrice, les systèmes et fichiers informatiques de L'Organisatrice feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de L'Organisatrice, dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre L'Organisatrice et le participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, L'Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par L'Organisatrice, notamment dans ses systèmes informatiques. Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par L'Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.

#### **ARTICLE 13 : ENTREE EN VIGUEUR**

---

Le présent règlement de jeu concours entre en vigueur à compter du 5 mai 2018. La version du règlement du Jeu concours s'appliquant au participant est celle en vigueur au moment de sa participation.

**Séjour proposé par chaque magasin**



<b>Magasin</b>	<b>Lot Center Parcs 690€ TTC</b>	<b>Lot Belambra 500€ TTC</b>
<b>Evry</b>	<b>x</b>	
<b>Paris-Nord</b>	<b>x</b>	
<b>Thiais</b>		<b>x</b>
<b>Franconville</b>	<b>x</b>	
<b>Villiers</b>	<b>x</b>	
<b>Plaisir</b>	<b>x</b>	
<b>St-Priest</b>		<b>x</b>
<b>Bordeaux</b>		<b>x</b>
<b>Toulouse</b>		<b>x</b>
<b>Toulon</b>		<b>x</b>
<b>Montpellier</b>		<b>x</b>
<b>Orléans</b>		<b>x</b>
<b>Nantes</b>	<b>x</b>	
<b>Tours</b>	<b>x</b>	
<b>Strasbourg</b>	<b>x</b>	
<b>Metz</b>		<b>x</b>
<b>St-Etienne</b>	<b>x</b>	
<b>Grenoble</b>		<b>x</b>
<b>Brest</b>		<b>x</b>
<b>RENNES</b>		<b>x</b>
<b>Bayonne</b>		<b>x</b>
<b>Caen</b>	<b>x</b>	
<b>Rouen</b>	<b>x</b>	
<b>Dijon</b>		<b>x</b>
<b>Vitrolles</b>		<b>x</b>
<b>La Valentine</b>		<b>x</b>
<b>Reims</b>		<b>x</b>
<b>Mulhouse</b>	<b>x</b>	
<b>Clermont Ferrand</b>	<b>x</b>	
<b>Avignon</b>	<b>x</b>	
<b>Hénin Beaumont</b>	<b>x</b>	
<b>Lille</b>	<b>x</b>	
<b>Vélizy</b>		<b>x</b>